

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 214

présenté par

M. Potier, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Hutin, M. Jérôme Lambert, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Après l'alinéa 61, insérer l'alinéa suivant :

« La France s'engage à favoriser la participation effective des personnes en situation de vulnérabilité, et à « ne laisser personne de côté », selon le principe onusien au cœur de l'agenda 2030. La France, grâce à une approche inter-sectionnelle reconnaissant que plusieurs discriminations peuvent être expérimentées par une même catégorie de personne, veillera à favoriser la participation effective des personnes traditionnellement les plus exclues. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à compléter la priorité transversale relative au respect des droits humains. Il est ajouté plusieurs mentions notamment concernant les personnes en situation de vulnérabilité.

Cet amendement a été inspiré de propositions du collectif d'ONG Coordination Sud.